

**AVIS PUBLIC****ENTRÉE EN VIGUEUR**

Avis est par les présentes donné par la soussignée qu'à sa séance du 14 mars 2017, le conseil municipal de la Ville de Brossard a adopté le règlement REG-398 intitulé « **REGLEMENT MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS DES REGLEMENTS REG-126 RELATIF A LA GESTION DES MATIERES RESIDUELLES, REG-363 SUR L'EMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS ET REG-7 ETABLISSANT LES TARIFICATIONS POUR DIVERS SERVICES RENDUS PAR LA VILLE, RELATIVEMENT A L'EMISSION DE PERMIS D'EXONERATION** ».

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et peut être consulté au l'hôtel de ville (Service du greffe) situé au 2001, boulevard de Rome, Brossard, du lundi au jeudi de 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 15 à 12 h 30.

Brossard, ce 27<sup>e</sup> jour de mars 2017.

Joanne Skelling, avocate, OMA  
Greffière

*For explanations in English regarding this public notice, please contact Services Brossard 450 923-6311.*